

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 21 JANVIER 2015

L'an deux mille quatorze, le 21 janvier, les représentants du Comité syndical du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la MJC de Bertrichamps sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
En exercice : 30 Présents : 24
Votants : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : 26 Contre : Abstention :

**Etaient présents :**

M. ACREMENT René, M. BAUDOIN Jacques, M. BERTRAND Hervé, M. BOUCAUD Christian, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GENAY François, M. GEX Christian, M. GOGLIONE Jean Marie (suppléant de M. ARNOULD Philippe), M. HAINZELIN Francis, M. LAVOIL Jacques (suppléant de M. BIENTZ Guy), M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, Mme VAUDEVILLE Sabrina, M. ZABEL Bernard.

Voix consultative : Mme Sophie LEHE, M. RICHARD Claude

**Etaient excusés avec pouvoir :**

M. AUBERT Jean Christophe donne pouvoir à M. BERTRAND, M. DEWAELE Jacques donne pouvoir à M. PISTER Jacques, Mme GEORGES Marie-Jo donne pouvoir à Mme COLAS Claudine, M. SONREL Christophe donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno.

**Etaient excusés remplacés par leur suppléant :** M. ARNOULD Philippe, M. BIENTZ Guy, M. MARTIN Jean-Paul.

**Etaient excusés :** M. GELLENONCOURT Laurent, Mme JACQUOT Dominique, M. LAMBLIN Jacques, M. JAMBOIS Guy.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme VAUDEVILLE Sabrina

**2015-002**

Date de convocation  
15/01/2015

## DEFINITION DES COMITES CONSULTATIFS DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Date d'affichage  
**26 JAN. 2015**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

Dans le cadre du renouvellement du comité syndical, celui-ci peut former, en son sein, des commissions à caractère permanent ou temporaire. Les commissions ne prennent aucune décision mais émettent des avis à caractère purement consultatif. La nature, la composition et le fonctionnement de ces commissions peuvent être définis dans le règlement intérieur du PETR. Il appartient à l'organe délibérant de décider du nombre de membre siégeant dans chaque commission. Les membres sont en principe désignés à bulletin secret mais le comité syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Suite au comité syndical du 11 décembre 2014, chaque membre du comité syndical a été sollicité pour porter une réflexion sur la nature de ces commissions. 4 propositions du Pays ont été transmises pour aider à cette réflexion. Il s'agit de :

- Commission économie (tourisme,....)
- Commission cadre de vie (mobilité, transition énergétique,...)
- Commission société (culture, social,...)
- Commission projet de territoire

Pour permettre de proposer des membres de la société civile dans les

commissions, le Bureau syndical propose de créer des « comités consultatifs » en lieu et place de commissions. Leurs fonctions seront les mêmes et feront l'objet d'une définition dans le règlement intérieur du Pays du Lunévillois. Un comité de pilotage pourra être créé pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire.

Vu le code général des collectivités locales,  
Vu la délibération du 03 juin 2014 relative au renouvellement du comité syndical,

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Après avis favorable du bureau syndical, Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**-DECIDE** de créer des comités consultatifs suivants :

- Comité consultatif économie
- Comité consultatif cadre de vie
- Comité consultatif société

**- INSCRIT** la nature, le fonctionnement et la composition de ces comités consultatifs dans le règlement intérieur du Pays du Lunévillois

**-CREE** un comité de pilotage pour le projet de territoire

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bertrichamps

Le Président  
Hervé BERTRAND

